

Le « DARASSE Pratique »

A qui s'adresser pour ?

<ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement administratif, pédagogique et éducatif du collège, une demande d'informations.• Problème particulier concernant la scolarité de votre enfant au collège.	Secrétariat de direction pour rendez-vous avec la Principale ou les Adjointes.
<ul style="list-style-type: none">• Inscription.• Changement de régime (interne, demi-pensionnaire, externe).• Changement d'adresse.• Dossier de bourse.• Inscription à l'Aide aux devoirs	Secrétariat scolarité ou Secrétariat de Direction
<ul style="list-style-type: none">• Règlement de la ½ pension ou l'internat.• Hébergement.• Paiement des bourses de collège• Dossiers des fonds sociaux ou de séjours pédagogiques.	Secrétariat d'intendance.
<ul style="list-style-type: none">• Problème de vie scolaire, incident entre élèves, sanction ou informations sur le comportement.• Retard ou absence.• Perte, vol de matériel ou objet personnel.• Déclaration d'accident.	Conseillères Principales d'Éducation Ou Assistants d'Éducation.
<ul style="list-style-type: none">• Problème social, familial.• Difficultés financières ou autres.• Aide à la constitution de dossiers de bourses et fonds social.	Assistante sociale.
<ul style="list-style-type: none">• Problèmes de santé, besoins spécifiques, médicaments à prendre au collège.	Infirmière.
<ul style="list-style-type: none">• Orientation.• Cahier de rendez-vous à disposition en Vie Scolaire ou par téléphone.	Conseiller d'Orientation Psychologue ou professeur principal.
<ul style="list-style-type: none">• Résultats scolaires, travail et le comportement en classe, activités pédagogiques.	Professeur concerné s'il s'agit d'une seule discipline. Professeur principal s'il s'agit d'un problème plus général.